DV/TT/EA

	Date	Décision	Nature	Folio n°
Flers Agglo Communauté d'agglomération	16.09.2026	D142	7.10	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

D E C I S I O N

par délégation du

Conseil Communautaire

OBJET	**TARIFICATION DES MAISONS D'ACTIVITÉS SAINT-MICHEL ET ÉMILE-HALBOUT Du 1er SEPTEMBRE AU 31 DECEMBRE 2026**

A la date ci-dessus, le Président de Flers Agglo,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales en son article L 5211-10,

Vu la délibération n° 2026-5 du 09 avril 2026, reçue en sous-préfecture le 10 avril suivant, lui déléguant une partie des attributions de l'Assemblée communautaire prévues par l'article précité et notamment la délégation n° 2,

A PRIS LA DECISION figurant au verso.

Compte rendu donné à la prochaine séance ordinaire du Conseil Communautaire	
Date d'envoi à la Sous-Préfecture	16 SEPTEMBRE 2026
Date de mise en ligne sur le site internet	16 SEPTEMBRE 2026

Par délibération n° 2026-5 du 09/04/2026 relative aux délégations du Conseil au Président, il a été conféré, à Monsieur le Président délégation pour fixer les tarifs des services et animations des maisons d'activités.

Ces tarifs s'inscrivent dans le cadre de la politique de cohésion sociale de Flers Agglo favorisant l'accès aux activités à un plus grand nombre d'habitants du territoire. Ils prennent en compte les coûts des prestations, les aides financières des différents partenaires et de Flers Agglo avec une volonté d'avoir un reste à charge qui prend en compte les revenus des usagers.

Dans le cadre de leur programmation, les maisons d'activités prévoient toutes les activités citées en annexe du 1er septembre au 31 décembre 2026.

Le Président :

DECIDE d'adopter les tarifs annexés à la présente décision, pour la période du 1er septembre au 31 décembre 2026, conformément aux conditions exposées ci-dessus.

Le Président,

Jérémy PREVOST

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
061-200035814-20260916-D142-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 16/09/2026
Publication : 16/09/2026